

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	27

Date de la Convocation
20 mars 2026

Date d’Affichage
20 mars 2026

Objet de la délibération

No 2026-100315
Affaires générales

Désignation des membres du CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance 26 mars 2026

Le vingt-six mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s’est réuni entre nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne Dhuicq, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Romain Girardin, Valérie Jacquinot, Philippe Chevriot, Brigitte Lagrue, Pascal Poisson, Monique Morel, Marie-Claude Himmesoete, Mohamed Benahmed, Alain Guenon, Juan Garcia, Claudette Bouché, Stéphane Paquet, Catherine Collas, Christine Guimarey, Karine Bocquet, Ludivine Rivard, Benjamin Lepage, Magali Chaumelle, Floriane Crapart, Hervé Triolet, Claire Gyors, Tristan Ruiz, Jean-Pierre Schang, Sandrine Payet-Vignot, Enzo Jobert

Absent excusé : Romain Richomme pouvoir à Mohamed Benahamed

Secrétaire de séance : Tristan Ruiz

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L2121-29,

Vu le code de l’action sociale et des familles fixant les conditions d’élections des membres du conseil d’administration des centres d’action sociale,

Vu la délibération n°2026-100314 fixant le nombre de membres du CCAS à 12, étant entendu qu’une moitié sera désignée par le conseil municipal et l’autre moitié par le maire,

Considérant que cette élection doit avoir lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l’élection des 6 titulaires et fait appel aux candidatures des listes. Chaque liste peut présenter une liste de 6 candidats, ensuite il sera procédé à l’élection au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une liste de « Montmirail pour vous » a été déposée comprenant les noms suivants :

Alain Guénon

Mohamed Benahmed

Brigitte Lagrue

Stéphane Paquet

Marie-Claude Himmesoete

Philippe Chevriot

Après avoir recueilli les listes des candidats, il est procédé à l’élection au scrutin secret des 6 membres du conseil municipal puis au dépouillement. Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 27

Nombre de bulletin retrouvé dans l’urne : 27

Bulletin blanc : 3

Nombre de suffrages exprimés : 24

Nombre de sièges à pourvoir : 6

Quotient électoral : 4

Ont obtenu :

Liste « Montmirail pour vous » : 24 voix

La liste « Montmirail pour vous » a obtenu au scrutin proportionnel au plus fort reste 6 sièges.

Sont donc élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Alain Guénon

Mohamed Benahmed

Brigitte Lagrue

Stéphane Paquet

Marie-Claude Himmesoete

Philippe Cheviot

Pour extrait conforme,

Le 26 mars 2026

Etienne DHUICQ, Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20260326-2026100315-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 01/04/2026

Publication 01/04/2026

par le maire

